FMH SERVICES

ENCAISSEMENT

Recouvrement sans risque. Nos prestations.

Édition avril 2024

Vous avez des factures de patients impayées ? Nous nous en chargeons.

Vous avez déjà envoyé plusieurs rappels ou sommations sans succès ? Alors n'hésitez pas à nous transférer vos créances impayées! Notre service d'encaissement dans le secteur de la santé a fait ses preuves depuis 1983 et compte déjà plus de 4000 clientes et clients satisfaits. Envoyez-nous une copie de votre facture via notre site web, par courrier postal ou par e-mail. Nous nous occupons du reste. Il n'y a ni contrat, ni abonnement ou taxe annuelle, nous travaillons sur mandat et au cas par cas.

Sans commission de réussite ou frais d'abonnement

Notre taux de réussite est élevé, raison pour laquelle nous ne percevons ni frais ni commissions. Selon la devise « pay as you get », un cas dont l'issue est négative ne vous coûte pas plus que si vous aviez vous-même entrepris les démarches auprès des autorités.

Transparence des coûts et prix équitables

En cas de recouvrement réussi, vous touchez 100% de votre avoir, c'est-à-dire le montant de la facture réclamé. Si nos mesures n'aboutissent pas, nous ne vous facturons que les frais officiels avancés par nos soins (office des poursuites, contrôle des habitants, etc.) plus le forfait de port, respectivement les frais de dossier.

Recouvrement officiel et judiciaire, y compris le recours au tribunal

Vos patientes et patients reçoivent un dernier rappel de notre part et la possibilité de payer leur créance de manière échelonnée. Si aucun paiement n'est effectué, nous engageons, le cas échéant, une requête en poursuite. Sur demande, nous vous représentons devant les tribunaux. Nous obtenons et gérons les actes de défaut de biens.

Consultation en ligne gratuite des listes de blocage, via le portail client « my inkas »

Consultez gratuitement et sans limites nos informations sur la solvabilité des patientes et patients de plus de 4000 prestataires de santé par le biais de notre portail client « my inkas ».

Vous trouverez nos Conditions générales sur notre site web.

ENCAISSEMENT

Aperçu des prix et des prestations Recouvrement

Prestations

	Recouvrement
– Recouvrement à l'amiable	✔
– Recouvrement officiel et judiciaire, à partir de la requête en poursuite	✔
– Mainlevée de l'opposition et action en justice	✔
– Recouvrement de l'acte de défaut de biens, y compris prise en charge des frais	✔
– Consultation gratuite des données des listes de blocage, via le portail client « my inkas »	✔
– Recherches d'adresses	✔
– Requête sur liste de blocage	✔
– Recouvrement à l'étranger DEU, FRA et AUT	✔
– Correspondance et traitement des réclamations	✔
– Conventions de paiements échelonnés pour les débiteurs	✔
– Disponibilité élevée et en continu	✔

Prix et conditions

	En votre faveur	En notre faveur
– Frais de dossier	–	–
– Forfait de port en cas de « clôture négative »	–	CHF 9.90
– Le débiteur nous paie	créance de base complète	–
– Le débiteur vous a directement payé ou vous nous retirez le dossier		
Créance de base jusqu'à CHF 100.–	–	–
Créance de base jusqu'à CHF 430.–	–	CHF 29.90
Créance de base de plus de CHF 430.–	–	7% des paiements reçus
– Recouvrement à l'étranger en DEU, FRA, AUT / frais en fonction de la charge de travail	–	1:1, sans supplément
– Frais officiels	–	1:1, sans supplément
– Préparation de la requête de conciliation	–	CHF 19.90
– Représentation judiciaire à l'extérieur* / tarif horaire mediserv	–	CHF 95.00 / h
– Commission de réussite à la conclusion	–	–
– Traitement des actes de défaut de biens – Répartition du produit en cas de succès	50%	50%

* plus frais de voyage CFF 2e classe

Tous les prix s'entendent hors TVA.

mediserv SA
FMH Services (Factoring & Encaissement)
Rue Neuve 5
2502 Biel/Bienne
Tél. +41 32 560 39 00
Fax +41 32 560 39 01
mail@fmhfactoring.ch
www.fmhfactoring.ch

FMH SERVICES